

Union synodale réformée évangélique Berne – Jura

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du Synode d'Arrondissement

Samedi 11 novembre 2023 à 08.30 h.
Paroisse réformée de Haute-Birse, Tavannes

<i>Président :</i>	<i>M. Pierre-André</i>	<i>Lautenschlager</i>	<i>Prêles</i>
<i>Vice-présidente du jour :</i>	<i>Mme Sandra</i>	<i>Moy</i>	<i>Tavannes</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean,</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutateur/trice</i>	<i>Mme Anne</i>	<i>Noverraz</i>	<i>Plagne</i>
	<i>M. Reto</i>	<i>Gmünder</i>	<i>Bienne</i>

Ordre du jour :

Synode d'Arrondissement

1. Ouverture du Synode
 - Salutations - chant et prière
 2. Nomination des scrutatrices/scrutateurs
 3. Procès-verbal du Synode du 10 juin 2023 à Delémont
 4. Rapport intermédiaire du groupe de travail du CSJ
 5. Budget 2024
 - a) Présentation
 - b) Analyses et recommandations de la Commission des Finances
 - c) Discussions
 - d) Décisions
 6. Elections des membres du Conseil du synode jurassien pour la législature 2024-2028
 - a) Les membres du CSJ
 - b) La présidence
 - c) La vice-présidence
 7. Interventions parlementaires
 8. Communications
-

1. Ouverture du Synode – salutations

- **Le président** souhaite la bienvenue aux invité.e.s, aux nombreux délégué.e.s et à la presse.

Il salue :

Mesdames :

Christiane Brand, membre du Conseil de l'Eglise réformée du canton du Jura
Christiane Storck, membre du conseil municipal de Loveresse

Monsieur :

Jürg Furrer, président de l'Assemblée de l'Eglise réformée du canton du Jura

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au Synode :

Mesdames :

Evi Allemann, conseillère d'Etat
Elisabeth Aubert-Alt
Dominique Bocks, vice-présidente du Synode
Laure Devaux
Valérie Gafa
Florence Hostettler
Marie-Laure Krafft Golay
Nadine Marschner
Stéphanie Niederhauser, préfète du Jura bernois
Ellen Pagnamenta
Carole Perez
Janique Perrin
Josiane Richard
Sylviane Zulauf Catalfamo

Messieurs :

Marc Balz
Daniel Buchser, maire de Reconvilier
Pascal Flotron
Markus Gerber, maire de Saicourt
David Leutwyler, délégué aux affaires ecclésiastiques
Jean Lesort Louck Talom
Cédric Némitz
John Niels
Marcel Ryser, vice-président de l'Assemblée de l'Eglise du canton du Jura
Christoph Schroeder
Paul-André Visinand
Fabien Vorpe, maire de Tavannes

Le président passe la parole à **Mme Marie-Louise Hoyer** qui invite à la prière puis à chanter le cantique « Viens habiter dans notre âme ».

2. Nomination des scrutatrices/scrutateurs

Une scrutatrice et un scrutateur sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le Synode que l'assemblée du CSP Berne-Jura.

Il s'agit de :

Mme Anne Noverraz, Plagne
M. Reto Gmünder, Bienne

48 ayants-droit participent au Synode, le quorum étant de 38 le Synode peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 25 voix.

Selon le règlement interne du Synode de notre Arrondissement il est dit que lors d'élections ou votations au bulletin secret, le ou la vice-président.e est à la tête du bureau de vote et étant donné que notre vice-présidente, Mme Dominique Bocks est absente, il est proposé d'élire Mme Sandra Moy, présidente de la paroisse de Haute-Birse, en qualité de vice-présidente du jour.

Aucune autre proposition n'est soumise et aucun avis contraire n'est émis, la proposition est acceptée.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité.

3. Procès-verbal du Synode du 10 juin 2023 à Delémont

Le procès-verbal était joint à la convocation et il est mis en discussion.

- **M. Carmelo Catalfamo**, page 6, relève que le nom de Mme Sylviane Zulauf Catalfamo est mal orthographié, son prénom est mentionné avec un i à Sylviane en lieu et place de y.

- **M. Marc Wyss** signale une erreur à la page 10, M. Raphael Schaer n'habite pas à Delémont mais à Evillard.

- **M. David Kneubühler**, page 11, point d, relève qu'en conclusion de ce point il manque la remarque du président qui avait relevé qu'il y avait probablement un problème de communication entre lui-même et la secrétaire de sa paroisse et il demande que cette remarque soit portée au procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée il est procédé au vote et c'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que rédigé, avec les corrections mentionnées plus haut. La secrétaire est vivement remerciée pour son engagement.

4. Rapport intermédiaire du groupe de travail du CSJ

Le président rappelle que lors du Synode d'Arrondissement du 12 novembre 2022 la présentation du budget 2023 a provoqué des débats nourris. Il a été frappé par le fossé financier qui était en train de se creuser entre les paroisses et le CSJ. Les délégué.e.s et le CSJ s'étaient mis d'accord sur un compromis. Il craignait que les divergences se creusent à l'avenir et ceci pour deux raisons, d'une part avec les sorties d'Église qui font que les rentrées d'impôts s'amenuisent année après année et d'autre part le soutien des pouvoirs publics qui est périodiquement remis en cause. Notamment par l'initiative, pendante auprès du Grand Conseil bernois, demandant la suppression de l'obligation de payer l'impôt ecclésiastique pour les personnes morales.

Le Synode d'Arrondissement a réagi en demandant la réactivation de la Commission des Finances (CF), mais avec une forte inertie puisqu'il fallait attendre le Synode du mois de juin 2023 pour en élire les membres puis quelques mois encore pour permettre à la CF de s'organiser et de se mettre au travail. Devant l'importance du problème et de l'urgence à trouver des solutions, le président a proposé immédiatement au CSJ de créer de suite un groupe de travail « Finances » (GTF) afin de suppléer à l'absence de la CF, groupe de travail provisoire en

attendant que ladite CF soit en fonction. Le CSJ a mis en œuvre cette proposition en sollicitant des membres des autorités paroissiales répartis sur l'ensemble de l'Arrondissement, les personnes suivantes ont spontanément accepté de faire partie du GTF :

Mesdames

Michèle Morier-Genoud, présidente de la paroisse française de Bienne

Tatiana Vuilleumier, secrétaire et administratrice des finances du CSJ

Françoise Zwahlen-Gerber, présidente de la paroisse de St-Imier.

Messieurs :

Silvano Keller, président du CSJ

Pierre-André Lautenschlager, président du bureau du Synode

Nicolas Marti, membre du conseil de paroisse de Bévillard

Marcel Ryser, président ad intérim de l'Eglise réformée du canton du Jura

Raphaël Schaer, député au Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Le GT avait pour tâche de préparer la mise en place de la CF à savoir : rédiger un règlement et proposer des candidatures, à soumettre au Synode. Le 10 juin dernier à Delémont le Synode a élu les membres de la CF et a approuvé le règlement.

Lors des premières discussions il est apparu clairement que le travail du GTF devait s'orienter sur les prestations offertes par le CSJ aux paroisses. Les réflexions débordaient des considérations financières pour prendre une tournure stratégique. Parmi les prestations offertes par le CSJ il convenait de recenser celles qui n'étaient pas connues ou peu utilisées mais aussi de les faire mieux connaître voire en envisager de nouvelles. Afin de dresser un état des lieux et des besoins réels ainsi que des attentes des paroisses, un questionnaire a été élaboré sur la base de la liste actuelle des prestations offertes par le CSJ aux paroisses. Il a été donné connaissance de ce questionnaire lors du dernier Synode. L'envoi du questionnaire a été effectué à la fin du mois de juin avec un délai de réponse fixé à mi-septembre, ce délai a été respecté par 19 paroisses sur 23. Le président relève qu'il s'agit d'un score très honorable mais relève qu'il faut admettre que si certains conseils de paroisse se sont penchés en détail sur le

questionnaire et ont fait des propositions très intéressantes d'autres l'ont pris plus légèrement.

Une synthèse des réponses a été préparée par le GTF et est actuellement soumise à chacune des commissions du CSJ concernées.

A la fin de ce mois le GTF se réunira avec comme objectif d'analyser et de dégager des pistes d'améliorations des services du CSJ, puis rédigera un rapport et des recommandations à l'attention du CSJ, de la CF ainsi que des paroisses et ensuite le GTF, probablement en début d'année 2024, sera dissous.

Le président termine avec humour en relevant que le pire lors d'un discours ce n'est pas lorsque les auditeurs regardent leur montre mais quand il se mettent à la secouer pour vérifier si elle ne s'est pas arrêtée !

A titre personnel il pense qu'il faudra prévoir un Synode extraordinaire afin de parler stratégie de notre Arrondissement.

La discussion est ouverte.

- **M. Raphaël Schaer**, remercie le CSJ et les services centraux du CSJ qui ont joué le jeu et relève le travail de qualité fourni en aussi peu de temps et qui a permis aux paroisses de comprendre le processus. Il relève la transparence durant les travaux car des informations telles que les cahiers des charges ont été mis en ligne sur le site du CSJ.

Merci également pour le travail et la bonne collaboration qui ont permis d'atteindre les objectifs intermédiaires

- **M. Reto Gmünder** tient à insister sur le fait que la pertinence d'une offre d'une instance est plus élevée dans un système de subsidiarité mais pas forcément donnée par l'utilisation qui est faite par les paroisses mais par la plus-value que cela apporte de mutualiser cette offre. Il faut mettre au niveau du CSJ des activités qu'il vaut mieux faire ensemble pour l'ensemble de l'Arrondissement plutôt que de les avoir séparément dans les paroisses.

C'est donc la plus-value qui est déterminante et non pas l'utilisation.

- **M. Raphaël Schaer** confirme que le GTF travaille sur cette approche. Il indique que le système de subsidiarité est également pratiqué au niveau de Refbejus de même

qu'au niveau des Eglises de Suisse. La mutualisation de même que les compétences sont importantes.

- **M. Pierre Ammann** indique que par rapport à cette réflexion il relève la difficulté dans l'Eglise, ce n'est pas au niveau du CSJ ni au niveau des paroisses mais également au niveau des Eglises de Berne-Jura-Soleure. Notre difficulté est le renoncement ce qui veut dire que si une prestation n'atteint pas sa cible, touche trop peu de personnes, on a le droit de laisser des choses mourir qui renaîtront peut-être dans deux décennies ou pas mais c'est une des difficultés que nous avons dans l'Eglise en général que ce soit au niveau paroissial, régional, cantonal et même national c'est d'avoir ce courage du renoncement.

- **Le président** précise que c'était l'idée première du GTF mais il est très vite apparu que stratégiquement il était insuffisant de se concentrer sur cet aspect, mais qu'il fallait prendre en compte tous les services du CSJ y compris ceux qui sont encore à imaginer et/ou à créer.

La parole n'étant plus demandée le président clôt la discussion en précisant que des informations seront données durant ce processus.

5. Budget CSJ 2024

Le budget 2024, la taxation des paroisses 2024 ainsi qu'un document explicatif quant aux principales modifications des différents postes du budget étaient joints à la convocation.

a) présentation

La parole est donnée à **M. Silvano Keller**, président du CSJ, qui déclare ne pas avoir d'ajouts particuliers aux documents en main des délégué.e.s.

Le budget 2024 soumis ne présente pas de grandes économies mais des améliorations sont proposées.

Il attire l'attention sur la page 4 du fascicule où figure un tableau de correspondance entre le budget, les subventions, les charges CSJ et les

contrats/conventions d'où proviennent les subventions.

La somme totale des subventions se monte à CHF 409'700.00, elles proviennent principalement de Refbejuso mais également de l'EREN, de la paroisse de Bienne et de l'Eglise catholique du canton du Jura. Ces subventions sont versées sur la base des contrats actuels.

- **Mme Tatiana Vuilleumier**, secrétaire et administratrice des finances du CSJ, explique qu'une erreur s'est glissée dans la taxation des paroisses. Le document a été envoyé le 4 octobre et le lendemain M. Roger Wyss l'a contactée pour l'informer que des chiffres se rapportant à quatre paroisses avaient été mal reportés. Les paroisses concernées sont Sonvilier, Saint-Imier, Sornetan et Tramelan. Le document a été corrigé et transmis à tous les secrétariats et caisses paroissiaux, des exemplaires sont à disposition.

- **M. Silvano Keller** informe que le budget a été établi en collaboration avec la CF. Il tient à relever la bonne collaboration qui s'est révélée très intéressante. Il a été constaté qu'un certain nombre de charges sont incompressibles. Le CSJ et la CF travailleront ensemble et essaieront encore de baisser les chiffres du budget.

- **M. Nicolas Marti**, président de la CF, donne connaissance du rapport de celle-ci. Avant de parler du budget 2024, il fait un rapide historique des travaux de la commission jusqu'à aujourd'hui.

La CF a été ré-activée lors du Synode de printemps du 10 juin à Delémont. Sous la présidence de Pierre-André Lautenschlager, elle s'est réunie dix jours plus tard, le mardi 20 juin, à Tavannes et s'est organisée de la manière suivante:

- Raphaël Schaer au secrétariat,
- Michèle Morier-Genoud, membre
- Jean-Louis Walther, membre
- Françoise Zwahlen-Gerber, membre
- et lui-même à la présidence

Les cinq membres se sont répartis les dicastères du CSJ comme cela a été communiqué dans la newsletter du CSJ avant l'été. Pour des raisons pratiques, cette répartition sera toutefois probablement revue. Un OneDrive a été

mis en place pour le dépôt des différents documents pour que cela se fasse de manière externe afin d'éviter le reproche que le CSJ a le contrôle des documents de la CF. Lors de sa séance du lundi 14 août, la CF a pris connaissance du budget 2024 du CSJ et a posé un certain nombre de questions au président et à l'administratrice du CSJ, qui avaient été convoqués pour l'occasion. Chaque poste du budget a été passé au crible afin que les membres de la CF comprennent ce qu'il se cache derrière chaque libellé. La CF a demandé au CSJ de détailler certains postes (administration, médias), d'illustrer le cercle des subventions (Refbejuso, EREN) et de chercher les bases légales de certaines contributions. Le 25 septembre, les membres de la CF ont repris le budget avec les adaptations visuelles demandées et se sont montrés satisfaits des compléments apportés par le CSJ.

Par rapport au contenu du budget 2024, la CF constate qu'un effort a été fourni puisque le budget ne prévoit plus d'excédent de charges de CHF 200'000.00 comme il y a encore deux ans. Malgré cela, le déficit structurel n'a pas encore pu entièrement être comblé. Une augmentation raisonnable de la contribution des paroisses paraît ainsi nécessaire cette année afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Il convient de rappeler que l'avenir du journal «Réformés» et les conclusions à tirer du questionnaire adressé aux paroisses auront probablement un impact sur les charges dans le budget 2025. La CF préavise donc favorablement le budget 2024 tel qu'il est présenté aux délégués aujourd'hui.

La discussion est ouverte.

- **M. Marc Seiler** se réfère au tableau de correspondance : « budget – subventions – charges effectives » et relève que les charges de la communauté des sourds ne sont pas à charge du CSJ.

- **Mme Françoise Zwahlen-Gerber** répond que les charges sont couvertes par moitié par Refbejuso et l'autre moitié par l'EREN.

- **M. Reto Gmünder** demande des précisions sur les évolutions au niveau des revenus notamment la rubrique 467015 « Subventions Refbejuso – Paroisse générale Bienne – Médias » qui montre une diminution de CHF 70'000.00 et la rubrique 472011 « Subventions, Refbejuso – journaliste magazine Ensemble » qui mentionne une somme de CHF 59'000.00 alors qu'il n'y avait pas de chiffre au budget 2023 ni dans les comptes 2022.

- **Mme Tatiana Vuilleumier** explique que les postes ont été séparés et des nouveaux comptes ont été créés et de ce fait les subventions sont différentes.

- **M. Jean-Luc Dubigny** se réfère aux commentaires annexés au budget dans lesquels il est mentionné que le CSJ a prévu d'augmenter d'un échelon de traitement les salaires des employé.e.s pour 2024. Il rappelle que l'augmentation du coût de la vie est de 2 % et il remarque qu'il n'y a pas d'indexation à ce coût prévu pour 2024.

- **M. Silvano Keller** répond que les salaires ont été augmentés d'un échelon. Cela ne fait pas de grandes augmentations de salaires mais il rappelle qu'un budget de rigueur a été demandé.

- **M. Jean-Luc Dubigny** trouve assez radin de ne pas prendre en compte l'augmentation du coût de la vie pour les employé.e.s du CSJ. Il remarque qu'aucun effort n'est fait sur ce sujet. Pour l'année 2023 une prime unique de CHF 1'000.00 pour un poste de 100 % avait été décidée. Il fait la distinction entre indexation au coût de la vie et augmentation d'un échelon, il remarque qu'au niveau des salaires des pasteur.e.s., secrétariats paroissiaux etc, cette distinction est faite et il trouve dommage que ce ne soit pas le cas au CSJ.

- **Mme Christine Brechbühler**, présidente de la paroisse de Corgémont-Cortébert, rappelle que la plupart des paroisses sont dans les chiffres rouges et cela ne va pas s'arranger avec la baisse prévue des rentrées d'impôts. Si on demande un effort financier supplémentaire cela va mettre dans des situations très précaires la plupart d'entre elles. Elle indique que si les contributions paroissiales continuent

d'augmenter la paroisse de Corgémont-Cortébert pourrait faire faillite ces prochaines années.

Le président demande à M. Dubigny s'il fait une proposition formelle ?

- **M. Jean-Luc Dubigny** répond qu'il fait la proposition formelle d'augmenter les salaires de 2 % prenant ainsi en compte l'indexation du coût de la vie.

Le président indique qu'il s'agit d'une proposition d'amendement.

- **M. David Kneubühler** demande s'il s'agit d'une augmentation de 2 % et pas d'augmentation d'échelon ou de 2 % + l'augmentation d'un échelon ?

- **M. Raphaël Schaer** aimerait savoir quel impact l'augmentation de 2 % et celle d'un échelon représenterait au niveau du budget.

- **M. Silvano Keller** répond que l'augmentation d'un échelon de traitement sur les salaires des employé.e.s correspond à une augmentation au budget de CHF 6'000.00 à CHF 7'000.00, l'augmentation de 2 % correspond à une somme de CHF 20'000.00.

- **M. Jean-Luc Dubigny** précise sa demande qui est de garder l'augmentation d'un échelon le traitement des salaires et d'y ajouter 2 % représentant l'indexation au coût de la vie.

- **M. Silvano Keller** si l'on voulait atteindre l'augmentation de 2 % il serait plus facile de demander une augmentation de 3 échelons au lieu d'un échelon comme proposé dans le budget.

- **M. Raphaël Schaer** trouve qu'il y a un problème de compréhension, soit on tient compte de l'inflation et autres phénomènes cycliques par exemple 2 %, soit par les échelons qui peuvent être combinés. Refbejuso a prévu une augmentation de 3,2 % sur la masse salariale des postes pastoraux qui tient compte de l'inflation et correction salariale. Il pense qu'il faudrait tenir compte de l'inflation et de ne pas prendre en compte les échelons, tout en prenant en considération de la problématique des paroisses concernant

les finances. Il relève qu'en procédant ainsi on parle d'une augmentation de CHF 5'000.00 à 10'000.00 sur un budget d'un million. En augmentant la masse salariale le CSJ ferait un signe aux collaborateur.trice.s qui serait de bon aloi par ces temps difficiles et l'on serait ainsi dans les mêmes pas que Refbejus.

Il fait une contre-proposition formelle personnelle d'une augmentation de 3.2 % sur la masse salariale et de ne pas prendre en compte les échelons de traitement.

- **M. Jean-Luc Dubigny** se rallie à cette proposition.

- **M. Laurent Juillerat** le chiffre articulé de 3.2 % représente une augmentation du budget de CHF 25'000.00 ?

- **M. Silvano Keller** confirme ce chiffre de CHF 25'000.00 car l'augmentation d'un échelon a été déduit.

- **Mme Daphné Reymond** demande quel est le système le plus favorable pour tout le monde. Est-ce l'augmentation d'un échelon ou l'augmentation en pourcentage du coût de la vie ?

- **M. Philippe Kneubühler** il y a un changement dans le cas de quelqu'un qui bénéficierait de tous les échelons et qui n'aurait pas d'augmentation avec le système des échelons mais qui profiterait d'une augmentation avec le système du pourcentage.

Il attire l'attention sur le fait que quoi que les délégué.e.s décident ce sont les paroisses qui vont payer plus cher et pour les collaborateur.trice.s en place actuellement cette augmentation va perdurer.

La discussion est close et le président soumet au vote l'amendement de 3.2 % d'augmentation de la masse salariale sans tenir compte des échelons.

C'est à main levée et par

- 10 voix en faveur
- 24 avis contraires
- 11 abstentions

que l'amendement est rejeté.

- **M. David Kneubühler** demande une modification au niveau de la rubrique

300013 budget des archives qui était de CHF 6'000.00 en 2023 et qui est descendu à CHF 5'100.00 dans le budget 2024. Il explique que le CSJ et la Société Ministérielle ont un contrat avec Mémoires d'Ici s'élevant à CHF 5'000.00, cette somme se compose de CHF 1'000.00 pour du stockage de documents et CHF 4'000.00 représentant la participation au travail de mise en valeur des archives. Cela comprend 40 m linéaires pour les archives de l'Arrondissement, 25 m linéaires pour la bibliothèque des pasteur.e.s et 4 m linéaires pour le Journal Trait d'Union, le tout représente environ 10 % de la totalité des documents déposés chez Mémoires d'Ici. Ces dernières années le budget a été augmenté de CHF 1000.00, ceci afin de pouvoir faire une offre de projet, c'est ainsi qu'il a été possible de proposer la numérisation et la mise en valeur du recueil des procès en sorcellerie du Plateau de Diesse, ainsi que les documents réunis par le pasteur Frêne. Des choses doivent être mises en valeur, ce n'est certes pas indispensable mais ce serait un plus. Il relève la qualité du travail des employé.e.s de Mémoires d'Ici qui sont très engagés et produisent un travail minutieux et traitent les documents qui leur sont confiés avec beaucoup de soin. C'est intéressant de pouvoir se plonger dans notre passé pour pouvoir se questionner sur notre présent et trouver quelques pistes pour notre avenir et cela contribue au rayonnement général de l'Eglise dans la société.

M. David Kneubühler transmet de la part de Mémoires d'Ici le message de reconnaissance du soutien apporté notamment avec le don de CHF 50'000.00 alloué il y a quelques années en faveur de l'agrandissement.

C'est pourquoi M. David Kneubühler propose d'augmenter le budget «Archives» à CHF 6'000.00 au lieu des CHF 5'100.00 figurant au budget 2024

- **M. Silvano Keller** rappelle que M. Nicolas Marti dans le rapport de la CF a mentionné que toutes les bases légales et tous les contrats et conventions ont été étudiés afin de vérifier la concordance avec les montants mis au budget. La convention avec Mémoires d'Ici mentionne CHF 4'000.00 de participation au travail de mise en valeur, représentant 1 h par

semaine, et CHF 1'000.00 correspondant à la location de l'espace.

Lors d'établissement d'un budget de rigueur il convient de rechercher partout où il est possible de réaliser des économies.

Il explique que le don de CHF 50'000.00 a été versé l'année dernière et pense que l'on peut revenir à la somme de CHF 5'100.00 le cœur en paix. Il est possible de revoir la convention l'année prochaine quand les travaux seront terminés.

Il propose de garder le montant tel que stipulé dans le budget soumis ce jour.

- **M. Nicolas Marti** déclare rejoindre ce qui a été dit sur le fond mais demande où en est-on dans la procédure, la discussion a été close et les délégué.e.s ont voté ?

Le président répond que les amendements sont soumis au vote les uns après les autres et ensuite le budget final sera voté.

- **M. Nicolas Marti** informe que la CF appuie la proposition de M. Silvano Keller de conserver le montant de CHF 5'100.00 tel que stipulé dans le budget proposé et n'a pas d'autre complément à ajouter.

L'amendement proposant d'augmenter le montant alloué à la rubrique « Archives » no 300013 à CHF 6'000.00 est soumise au vote et c'est à main levée et par :

- 7 voix pour
- Avis contraire, majorité évidente
- 7 abstention

que l'amendement est rejeté.

La discussion est close et le budget 2024 est soumis au vote et c'est à main levée et à une large majorité, avis contraire 1 et 1 abstention qu'il est accepté tel que présenté.

6. Election du Conseil du Synode jurassien pour la législature 2024-2028

- a) les membres du CSJ**
 - b) la présidence**
 - c) la vice-présidence**
-

Le Synode du 25 mai 2024 marquera le début d'une nouvelle législature de 4 ans. D'où l'obligation de procéder aux élections statutaires selon l'article 48 du Règlement

interne du Synode de l'arrondissement ecclésiastique du Jura, à savoir : « *les membres du CSJ sont élus lors du dernier synode ordinaire de la législature. Ils entrent en fonction le 1^{er} mai qui suit.* » Conformément à l'art. 49 du Règlement interne du synode les élections se feront sur le mode du bulletin secret et selon l'art. 52 les scrutateurs procéderont à leur dépouillement sous la direction de la vice-présidente.

a) Les membres du CSJ

Le président rappelle que le CSJ est formé de sept membres, soit trois ministres (dont au moins deux pasteurs) et quatre laïcs. Ils sont élus pour une période de quatre ans. Malheureusement seules cinq candidatures peuvent être soumises au Synode, deux membres sont encore recherchés à savoir un.e représentant.e des paroisses alémaniques et un.e représentant.e jurassien afin de remplacer Mme Daphné Reymond qui ne se représente pas.

Le président rappelle que l'art. 49 du Règlement interne du synode de l'Arrondissement du Jura stipule que les candidatures peuvent encore lui être communiquées, mais au plus tard avant le premier tour de scrutin.

L'assemblée n'a pas d'autre candidat à proposer. Il conviendra de procéder à des élections complémentaires lors du Synode du 25 mai 2024.

Les membres sortants suivants se représentent :

Mme. Dominique de Silvestri
MM. Gilles Bourquin
Olivier Jordi
Silvano Keller

Une candidate est proposée :

Mme Michèle Morier-Genoud d'Ipsach (paroisse de Bienne)

- **Mme Monika Galataud**, déléguée de la paroisse de Bienne présente Mme Michèle Morier-Genoud qui est présidente du conseil de paroisse francophone de Bienne. Elle est née au Mozambique de parents missionnaires et elle y a vécu une partie de son enfance. Elle est infirmière de formation et elle est retournée en

Afrique afin d'y exercer cette profession. Par la suite elle a également travaillé pour PPP, EPER et DM comme responsable des questions genre et développement. En tant que politicienne elle a été conseillère de ville à Bienne et députée au Grand Conseil bernois, toutes ces activités ont souvent été menées de front. Elle est actuellement présidente du Synode DM.

En résumé Mme Galataud indique que Mme Michèle Morier-Genoud a plusieurs cordes à son arc, son parcours l'a sensibilisée aux nombreuses questions de société qui se posent ici et au loin et elle recommande sans hésitation son élection en qualité de membre du CSJ.

Le président remercie Mme Galataud de sa présentation de Mme Morier-Genoud.

La parole n'étant pas demandée, la suite de la procédure est confiée à la vice-présidente, Mme Sandra Moy qui ouvre la procédure d'élection. La volonté des délégués s'exprimera par le biais d'une liste électorale qui leur sera distribuée par le scrutateur ou la scrutatrice. Dans la case en face de chaque nom les délégué.e.s auront la possibilité d'exprimer leur volonté par oui, par non ou par bulletin blanc, aucun ajout dans les deux cases vides ne pourra se faire étant donné qu'aucune candidature pour les deux postes vacants n'a été proposée.

Un pause est accordée pendant laquelle les délégué.e.s ont la possibilité de tester le shaker-bike mis à disposition par Église en Route et au sujet duquel M. Adrien Despont donne quelques explications.

Les scrutateurs sont priés de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins distribués :	49
Bulletins rentrés :	49
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	26

Ont obtenu :

Mmes

- Dominique Desilvestri, Corgémont est élue par 48 voix
- Michèle Morier-Genoud, Ipsach est élue par 47 voix

MM.

- Gilles Bourquin, Courrendlin

est élu par 48 voix

- Olivier Jordi, Plagne est élu par 48 voix
- Silvano Keller, Bienne est élu par 48 voix

Les nouveaux élus sont félicités et applaudis par les délégué.e.s.

b) La présidence :

Une seule candidature en la personne de M. Silvano Keller, Bienne, est proposée.

Le président rappelle qu'il est possible de mettre le nom d'une personne élue au CSJ et biffer le nom se trouvant sur le bulletin.

Bulletins distribués :	49
Bulletins rentrés :	49
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	26

C'est par 48 voix, 0 non et 1 abstention que M. Silvano Keller est élu président du Conseil du Synode jurassien.

Le président félicite M. Keller de son élection et celui-ci est applaudi par les délégué.e.s.

c) la vice-présidence

Une seule candidature en la personne de M. Olivier Jordi.

Bulletins distribués :	49
Bulletins rentrés :	49
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	26

C'est par 48 voix, 0 non et 1 abstention que M. Olivier Jordi est élu vice-président du Conseil du Synode jurassien.

Le président félicite M. Jordi de son élection et celui-ci est applaudi par les délégué.e.s.

La parole est donnée à M. Silvano Keller.

- **M. Silvano Keller** remercie de la confiance témoignée à son égard mais également à l'égard des membres du CSJ. De gros chantiers les attendent, le Règlement d'Organisation devra être modifié et adapté avec la situation de

Moutier et Sornetan. Un Groupe de travail est mis sur pied surtout pour la question de la représentation, des défis devront être relevés par rapport au nombre de paroissiennes et paroissiens qui diminue. Durant les quatre années qui viennent des réorganisations devront être prévues.

Le président félicite les nouveaux élus et leur souhaite bon vent pour cette nouvelle législature.

7. Interventions parlementaires

Aucune intervention

8. Communications

- **M. Daniel Chèvre**, animateur Terre Nouvelle, propose de visionner deux vidéos, la première présentera la campagne d'automne DM « savourons la vie » cette campagne a eu un joli succès auprès des paroisses qu'il remercie de leur engagement. DM a soufflé ses 60 bougies à Tavannes samedi 23 septembre et en guise de souvenir et de reconnaissance DM a offert un arbre à la paroisse réformée de Tavannes, celui-ci a été planté dans le parc de la cure.

Des dépliants sont sur les tables, les appels de Noël et le lancement de la campagne « offrir son aide » de l'EPER permettant d'offrir des cadeaux solidaires et une vidéo est projetée à ce sujet.

Il remercie du soutien témoigné durant toute l'année et transmet la reconnaissance des bénéficiaires.

- **Mme Daphné Reymond**, en sa qualité de membre du groupe d'accompagnement à la formation et de la part de Mme Janique Perrin qui ne pouvait pas être présente ce jour, va donner quelques informations au sujet des formations. Tout d'abord l'offre de formation pour les conseiller.ère.s de paroisse qui aura lieu durant les mois de mars et avril avec une rencontre à Moutier, une à Delémont et une à Tramelan. Elle rappelle que ces formations s'adressent aux conseiller.ère.s nouvellement élu.e.s mais également à ceux et celles déjà en fonction depuis un

certain temps. Ces soirées sont évolutives selon les besoins des personnes présentes, elle demande de bien vouloir faire de la publicité, un papillon est à disposition pour présenter les autres formations.

- **M. Raphaël Schaer** donne quelques informations au sujet du Centre de Sornetan. Il informe que la Newsletter a un peu de retard. Un contrat de bail de durée indéterminée avec la Croix-Rouge a été conclu. La Croix-Rouge assume toutes les charges (eau, chauffage, électricité, entretien extérieur etc). Les rentrées de loyer permettent d'assurer le paiement des intérêts du crédit hypothécaire. L'immeuble locatif est autoporteur sur le plan financier, il fonctionne sans ressources complémentaires. Des travaux de rénovation du toit du Centre devront probablement être effectués d'un montant de CHF 50'000.00. Les ressources financières sont disponibles sur les comptes qui présentent la somme de plus de CHF 250'000.00. Il relève l'importance des bonnes relations avec la commune Petit-Val. La location du bâtiment principal à la Croix-Rouge a un impact positif sur l'image de notre Eglise tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle éveille et suscite de l'intérêt sur l'avenir des activités à déployer tant du monde politique que de la population. Un relais et un tissu social se sont créés autour du Centre, les autorités politiques et la population seront remerciées. Le département Migration de l'Arrondissement jurassien est impliqué dans l'accompagnement des résidents et soutient certains projets sur place. La vente est extrêmement complexe et un courtier spécialisé dans ce type d'immeubles va être contacté. Un partenariat plutôt privé-public devrait être recherché pour ce bâtiment. Un comité de pilotage sera mis en place afin d'accompagner le processus de liquidation de l'association.

Le président remercie M. Schaer de ces informations précieuses, merci au comité de liquidation qui fait un boulot formidable et qui mène de front un processus pas facile du tout.

- **M. Adrien Despont** présente Église en Route. Il s'agit d'un outil à disposition des paroisses pour les accompagner et

soutenir dans l'organisation de projets et d'événements qui sortent du cadre habituel. Il fait un compte rendu sur les projets dont il s'est occupé cette année. La projection de films à La Neuveville et à Delémont. Le Grand tour, un projet de marche avec des jeunes. Le Festival des Spiritualités et ce soir à Moutier Inter'Fest un événement devant permettre à l'association d'échanges et de coopération Inter'Est de se présenter mais également de récolter des fonds en faveur des prochains projets d'entraide dans les pays du Sud. Église en Route soutient de différentes manières, avec du matériel mis à disposition des paroisses, dont le vélo Shaker-bike fait partie. Un document présentant Église en Route ainsi que les différents soutiens proposés parviendra prochainement aux paroisses.

M. Adrien Despont peut accompagner des paroisses pour la réalisation d'événements, que ce soit logistique, communication etc. Église en Route va investir dans l'achat de matériel qui pourra être mis à disposition des paroisses pour leurs manifestations, innovations, etc.

L'équipe « Église en Route » est composée des personnes suivantes :

- Adrien Despont, animateur Eglise en Route
- Jean-Luc Dubigny, pasteur dans le Par8
- Romain Jacot, animateur jeunesse connexion3d pour la région sud
- Anne-Dominique Grosvernier, co-responsable du service catéchèse dans l'Arrondissement jurassien

Le président remercie M. Adrien Despont de toutes ces informations et lui souhaite bon courage pour la suite, les délégué.e.s l'applaudissent.

- **M. Quentin Jeanneret** rappelle le culte télévisé diffusé en Eurovision par la RTS du 25 décembre à Moutier. Certaines paroisses ont décidé d'annuler le culte paroissial et rediriger les paroissiennes et paroissiens sur Moutier. Le thème du culte est la banalité, trouver l'extraordinaire dans la banalité. La RTS demande aux

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

Un.e scrutateur.trice :

personnes voulant assister à ce culte d'être présentes avant 09h30 car les portes seront ensuite fermées.

M. Jeanneret indique qu'il faudra utiliser les places de parc se trouvant dans Moutier, la collégiale est difficile d'accès. Des mesures seront mises en place afin de transporter les personnes à mobilité réduite.

- **Mme Florence Ramoni** informe que le service de l'Aumônerie Œcuménique des Personnes Handicapées (AOPH) va animer 7 célébrations de Noël dont 5 seront publiques dans le Jura et le Jura bernois, tout le monde est le bienvenu. Elles auront lieu le 13 décembre à Porrentruy, le 14 décembre à Tavannes, le 19 décembre à Saint-Imier, le 20 décembre à Delémont et le 21 décembre à Malleray. Pour les détails elle invite à consulter le journal « Réformés ».

Le président indique que les boîtes recevant les bulletins de vote sont stockées d'un Synode à un autre et lors de l'ouverture des boîtes aujourd'hui une paire de lunettes y a été trouvée, elles peuvent être réclamées auprès du bureau.

Le prochain synode aura lieu

- **samedi 25 mai 2024** (une paroisse est recherchée afin de l'accueillir)

à l'ordre du jour, entre autres, l'élection de deux membres du Conseil du Synode jurassien et du bureau du Synode.

Le synode d'automne aura lieu

- **samedi 9 novembre 2024**

Le président remercie les délégué.e.s, les pasteur-es, les invités d'avoir bien voulu participer à ce Synode. Il remercie la vice-présidente du jour et la scrutatrice et le scrutateur, merci également à la paroisse de Haute Birse pour avoir mis à disposition ses locaux et de son accueil chaleureux et de l'organisation de ce synode.

Il clôt ce Synode à 10h38.

La secrétaire : Véronique Grosjean